



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Distribution limitée

IFAP-2010/Bureau.XVI/6
Paris, le 25 février 2010
Original anglais

**Conseil intergouvernemental du Programme Information pour tous
Seizième réunion du Bureau**

Maison de l'UNESCO, Paris, Bâtiment Bonvin, salle XVI
14-15 janvier 2010

Rapport final

Ce document est également disponible sur
<http://www.unesco.org/webworld/ifap>

Introduction

La seizième réunion du Bureau du Conseil intergouvernemental du Programme Information pour tous (PIPT) s'est tenue à la Maison de l'UNESCO, à Paris, Bâtiment Bonvin, salle XVI, les 14 et 15 janvier 2010.

Ont participé à cette réunion les membres du Bureau ci-après :

Président	M. Karol Jakubowicz	Pologne
Vice-Présidents	M. Emir José Suaiden	Brésil
	M. Mohamed El Zahaby	Égypte
	Mme Orachart Suebsith	Thaïlande
Membres	M. Laszlo Z. Karvalics	Hongrie
	M. Dietrich Schüller	Autriche
	M. Linus Ikpaahindi	Nigéria
Rapporteur*	Mme Angella Darby	Jamaïque

* Mme Fay Durrant (Jamaïque) n'ayant pas assisté à la réunion, le rapport a été établi par M. Paulo Egler (Brésil).

M. Abdul Waheed Khan, Sous-Directeur général pour la communication et l'information (ADG/CI), représentait la Directrice générale de l'UNESCO.

Paulo Cesar Goncalves Egler, de l'Institut brésilien pour l'information scientifique et technologique (IBICT), et M. Alexandre Brasil da Silva, de la délégation permanente du Brésil auprès de l'UNESCO ont également participé à la réunion, au nom du Brésil.

Étaient également présentes Mme Gabriele Sauberer (Autriche), Présidente du Comité national de l'Autriche pour le PIPT et, le second jour, Mme Constance Bommelaer, de l'Internet Society.

Point 1 – Ouverture de la réunion

La réunion a été ouverte par le Président, M. Karol Jakubowicz, qui a souhaité la bienvenue aux membres présents du Bureau. Le Président a ensuite invité M. Khan, ADG/CI, à prendre la parole.

M. Khan a lui aussi souhaité la bienvenue aux membres du Bureau, puis a évoqué brièvement les faits nouveaux qui avaient intéressé le PIPT au cours de l'année 2009. Il a souligné l'importance de la première réunion consultative des comités nationaux du Programme Information pour tous qui avait été organisée à Moscou, en décembre 2009.

Point 2 – Adoption de l'ordre du jour

Le Président a invité les membres à présenter leurs observations et propositions concernant l'ordre du jour de la réunion proposé. Aucune observation n'ayant été formulée, l'ordre du jour a été adopté.

Point 3 – Adoption du rapport de la quinzième réunion du Bureau (10-11 février 2009)

Le Président a invité les membres à présenter leurs observations et propositions concernant le rapport. Aucun amendement n'ayant été suggéré, il a été considéré que le rapport était approuvé.

Point 4 – Débats et décisions du Conseil exécutif concernant le PIPT (avril – septembre 2009) (informations communiquées par le Secrétariat)

M. Khan, ADG/CI, n'a fait qu'une brève présentation de ce point, compte tenu de ce qu'aucun point ne se rapportant spécifiquement au PIPT n'avait été inscrit à l'ordre du jour du Conseil exécutif depuis 2008. Toutefois, il a été noté qu'à chaque session du Conseil, un certain nombre de représentants d'États membres avaient systématiquement mentionné, dans leurs interventions lors du débat de politique générale, l'importance de ce programme et la nécessité de le renforcer.

Point 5 – La Conférence générale de l'UNESCO et le rôle du PIPT dans le 35 C/5

M. Khan a indiqué que, comme c'était l'usage à chaque session de la Conférence générale, le rapport sur le Programme Information pour tous (PIPT) avait été présenté à la Commission V en deux parties. Dans ses remarques liminaires, il a souligné que la Directrice générale soutenait les objectifs et les priorités du PIPT, et qu'il souhaitait aussi voir le PIPT bénéficier de financements extrabudgétaires accrus. Il a été aussi indiqué que, tout en se disant satisfaits du PIPT, des membres du Conseil exécutif s'étaient montrés préoccupés par la nécessité d'en accroître les ressources financières et humaines. L'importance du PIPT dans la mise en œuvre de programmes visant à combler le fossé numérique a également été soulignée. En l'absence, pour raisons de santé, de M. Karol Jakubowicz, Président du Conseil intergouvernemental du Programme Information pour tous, le délégué de la Hongrie a présenté son rapport, dont le texte *in extenso* avait aussi été distribué à tous les membres du Conseil du PIPT. Le débat qui a suivi a porté sur l'insuffisance des ressources dont disposait ce programme et sur les moyens de les accroître davantage.

Le Président a ensuite rappelé que la Conférence générale avait adopté le projet de résolution DR.29 (Amendement au Projet de programme et de budget pour 2010-2011 (35 C/5), proposé par la Pologne, présenté par l'Algérie, l'Argentine, la Colombie, la France, la Hongrie, le Japon, la Lettonie, le Liban, la Lituanie, la Malaisie, le Maroc, la Pologne, le Sénégal, la République d'Afrique du Sud, la Thaïlande et le Venezuela (République bolivarienne du), et appuyé par la Bulgarie, la Grèce et l'Ukraine.

Le projet de résolution avait pour objet de modifier comme suit le paragraphe (xi) de la priorité sectorielle biennale 2 – « Renforcer les capacités en vue d'assurer l'accès universel à l'information et au savoir » – du grand programme V – Communication et information (paragraphe 05000) :

- (xi) contribuer à la promotion d'un accès équitable et abordable à l'information pour tous ; aider les États membres à créer et mettre en œuvre des cadres directeurs, des stratégies et un renforcement des capacités efficaces propres à favoriser l'initiation à l'information, la préservation de l'information, l'éthique de l'information, l'information au service du développement et l'accessibilité de l'information, **en particulier au moyen du Programme Information pour tous (PIPT)** ; accroître le rayonnement international et national du Programme Information pour tous (PIPT) ; améliorer l'accessibilité de l'information pour les groupes défavorisés, notamment les populations autochtones et les groupes minoritaires ; promouvoir la disponibilité de contenus divers et multilingues ; »

Au paragraphe 7 de l'axe d'action 3, le projet de résolution DR.29 avait introduit les modifications ci-après :

« 7. assistance aux États membres pour la mise au point, ~~et~~, l'adoption **et la mise en œuvre** de cadres intégrateurs pour l'accès universel à l'information et la diffusion de celle-ci **en se fondant sur le Plan stratégique pour le Programme Information pour tous (PIPT), approuvé par le Conseil exécutif à sa 180^e session.** »

Le Président a souligné que ces modifications devraient ouvrir la voie à une coopération plus étroite et à des synergies entre l'action du Secrétariat et celle du PIPT, ainsi qu'à une plus grande participation du PIPT à l'exécution du programme de l'UNESCO. Il a considéré que l'adoption du projet de résolution, tel qu'il était libellé, sans autre modification, était une étape décisive dans les efforts pour inscrire plus nettement le PIPT au cœur de l'action de l'UNESCO et a remercié les pays représentés au Conseil du PIPT d'avoir contribué à soutenir la présentation et l'adoption du projet de résolution.

Point 6 – Situation financière du PIPT (Rapport du Secrétariat)

M. Khan a présenté le document IFAP-2010/Bureau.XVI/Inf.5 indiquant le solde des fonds du PIPT au mois de novembre 2009. Il a fait observer que, depuis 2008, le seul pays qui contribuait au Fonds spécial du PIPT était la Chine. Il a noté aussi que, pendant la Conférence générale, le représentant d'un pays donateur avait souligné l'importance des contributions extrabudgétaires volontaires au Fonds spécial du PIPT et suggéré que tous les membres élus du Conseil intergouvernemental du PIPT versent une contribution financière au Fonds chaque année. Plusieurs autres délégués ont appuyé cette proposition, et il a été convenu que le Conseil du PIPT devait en poursuivre l'examen et la développer plus avant.

M. Khan a d'autre part souligné qu'au cours de l'année 2009, l'UNESCO avait soutenu des activités du PIPT avec des ressources financières provenant du budget de son Programme ordinaire. Au nombre de ces activités M. Khan a mentionné la première réunion consultative des comités nationaux du Programme Information pour tous, tenue à Moscou en décembre 2009.

M. Khan a également observé que des ressources financières étaient parfois disponibles au titre du Programme ordinaire de l'UNESCO à la fin de chaque exercice biennal, et il a souligné à cet égard l'opportunité de prévoir plusieurs projets PIPT susceptibles de bénéficier de ce financement.

Le Président a noté avec reconnaissance que le Secrétariat était prêt à offrir des financements additionnels à des fins spécifiques, comme par exemple la traduction en français et la publication en anglais et en français du document National Information Society Policy : A Template (Modèle de politique nationale pour une société de l'information).

Point 7 – État d'avancement des activités financées au cours du précédent exercice biennal par des fonds décentralisés au profit des bureaux hors Siège de l'UNESCO, dans le cadre du budget du PIPT au titre du Programme ordinaire (Rapport du Secrétariat)

Le Secrétariat a présenté un rapport écrit, dans lequel il notait que la plupart des activités menées par les bureaux hors Siège de l'UNESCO dans le cadre du Programme ordinaire du Secteur de la communication et de l'information (CI) étaient étroitement liées aux objectifs et priorités du PIPT. Pourtant, rien n'indiquait clairement dans les informations reçues qu'il existait une coopération systématique entre les comités nationaux du PIPT et les bureaux hors Siège de l'UNESCO.

Le rapport énumérait les activités relatives au PIPT financées au titre du 34 C/5 qui avaient été présentées par les conseillers pour la communication et l'information du Secteur CI dans les bureaux hors Siège, comme suit :

1. un atelier de maîtrise de l'information dans les Caraïbes sur le thème : « Développer les compétences et les programmes de formation à la maîtrise de l'information », organisé par l'Université des Indes occidentales et l'UNESCO ;
2. une conférence internationale sur le thème « Diversité culturelle et linguistique dans le cyberspace », tenue à Yakutsk (Fédération de Russie) en juillet 2008 ;
3. une aide à la réforme du secteur des bibliothèques de la République de Moldova et la création du Comité national de la République de Moldova pour le Programme Information pour tous de l'UNESCO ;

4. un atelier sur l'Information pour tous organisé par la Commission nationale d'Oman et le Centre national omanais de documentation et d'archives ;
5. un atelier Information pour tous organisé au Koweït en coopération avec la Commission nationale du Koweït et le Centre national d'information du Koweït.

M. Khan, ADG/CI, a précisé que 55 % des ressources financières allouées au Secteur de la communication et de l'information étaient décentralisées au profit des bureaux hors Siège. Il a noté avec satisfaction que des activités en rapport avec le PIPT figuraient dans les plans de travail respectifs de plusieurs de ces bureaux. À l'avenir, il serait possible de rendre cet aspect opérationnel en nouant des relations de travail plus efficaces entre les bureaux hors Siège et les comités nationaux du PIPT déjà existants.

Le représentant du Nigéria a mentionné la nécessité d'obtenir des informations actualisées concernant les ressources financières disponibles aux bureaux hors Siège.

M. Khan a fait observer que les comités nationaux du PIPT devraient rester en contact avec les bureaux hors Siège sur la question de l'utilisation des ressources financières. Toutefois, il a souligné que le montant des ressources décentralisées au profit des bureaux hors Siège était assez modeste.

Le Bureau a demandé au Secrétariat de communiquer aux comités nationaux du PIPT des informations concernant (a) la localisation des bureaux hors Siège de l'UNESCO ; (b) les montants prélevés sur les fonds du PIPT dont ils disposaient, et (c) les lignes budgétaires au titre desquelles ces montants étaient mis à leur disposition. Cela devrait aider les comités nationaux du PIPT à se concerter avec les bureaux hors Siège de l'UNESCO et à présenter des demandes de fonds pour financer leurs activités respectives.

Point 8 – Examen des activités menées depuis la dernière réunion du Bureau

(a) Assistance aux États membres pour l'élaboration et l'application des politiques nationales de l'information : modèle de politique nationale pour une société de l'information et Observatoire sur la société de l'information

Le Président a fait observer que le projet de modèle de politique nationale pour une société de l'information était très bien développé pour ce qui concernait les aspects administratifs, mais l'était moins concernant les questions de fond. Il a aussi souligné que le modèle devrait être complété par des documents relatifs aux cinq domaines prioritaires du PIPT.

Un point sur lequel on a insisté concernant le modèle de politique nationale pour une société de l'information était son caractère facultatif. En ce sens, il devait être considéré comme un ensemble de principes directeurs et d'indications quant aux bonnes pratiques, et non comme une norme que chaque État membre serait tenu d'appliquer strictement.

Le représentant de l'Autriche a remercié le Président de ses efforts constants en faveur de l'élaboration d'un modèle de politique nationale pour une société de l'information. Le représentant de la Hongrie a relevé la pertinence du modèle de politique nationale pour une société de l'information, et souligné que c'était le premier document systématique sur la question.

S'agissant de l'Observatoire sur la société de l'information, le Président a noté qu'il était opérationnel et servait les objectifs pour lesquels il avait été créé. L'Observatoire rendait accessibles des informations à jour regroupées, en premier lieu, autour des domaines prioritaires du PIPT – l'information au service du développement, l'accessibilité de l'information, la maîtrise de l'information, et l'éthique de l'information et la préservation de l'information. Il serait continuellement mis à jour pour rendre compte des nouveaux documents stratégiques pertinents, des manifestations, publications et expériences, avec des annotations et des liens permettant de suivre l'évolution de ce domaine.

Le représentant de l'Autriche a observé qu'un aspect qu'il importait de prendre en considération au moment de discuter de la continuité de l'Observatoire avec l'institution hongroise responsable était les modalités des documents auxquels l'Observatoire assurait l'accès. À cet égard, il a noté qu'à l'avenir, l'Observatoire devrait nouer des liens avec les groupes de travail du PIPT en cours de constitution.

Le représentant du Brésil s'est dit d'avis que l'Observatoire devrait se doter à l'avenir d'instruments de diffusion qui lui permettent d'anticiper davantage, en lançant par exemple des alertes via des listes de diffusion appropriées. Il a noté aussi que l'Observatoire devrait indexer les documents selon d'autres catégories encore que les domaines prioritaires du PIPT habituels, par exemple, la principale région dont traite le document.

Le Président a indiqué que ces suggestions seraient prises en considération pendant les négociations concernant la continuité de l'Observatoire qui se tiendraient en 2010. Il devrait être tenu compte de l'aspect financier, puisque le contractant hongrois n'aurait plus désormais qu'à assurer la gestion courante de l'Observatoire, l'essentiel du travail de conception étant maintenant achevé. On pouvait donc s'attendre à ce que le coût de fonctionnement de l'Observatoire puisse être sensiblement réduit.

Le Bureau a accepté que les négociations avec le contractant hongrois soient lancées et qu'un nouveau contrat soit attribué, dès lors que les questions de fond et les considérations financières seraient réglées de manière parfaitement satisfaisante.

**(b) Première réunion consultative des comités nationaux du PIPT
(Moscou, décembre 2009)**

Le Président a noté que cette réunion couronnée de succès avait été organisée par le Conseil intergouvernemental du Programme Information pour tous, le Secrétariat de l'UNESCO, le Comité russe du PIPT et son groupe de travail – le Centre de coopération interrégionale des bibliothèques (ILCC), avec le soutien de la Commission de la Fédération de Russie pour l'UNESCO et du Ministère russe de la culture.

Dix-sept comités nationaux du PIPT étaient représentés à la réunion. Celle-ci avait élaboré une proposition concernant de nouveaux « Principes directeurs pour la création de comités nationaux pour le Programme Information pour tous et leur fonctionnement ». Le rapport de la réunion était déjà disponible et contenait un compte rendu détaillé des débats qui s'étaient déroulés pendant les travaux et de leurs résultats.

Enfin, le Président a observé que la réunion avait été remarquablement organisée par ses hôtes russes, à la tête desquels se trouvait M. Evgeny Kuzmin, qui avaient fait preuve pour tout d'une très grande compétence et de beaucoup d'efficacité.

Point 9 – Amélioration de l'efficacité et du fonctionnement du PIPT

Le Président, avant d'ouvrir le débat, a présenté ce point en indiquant que le projet de décision du Conseil qui était soumis avait été conçu à la lumière des résultats de la quinzième réunion du Bureau, tenue en février 2009, lors de laquelle il avait été jugé important d'examiner une meilleure définition des fonctions du Bureau, pour proposition au Conseil.

Le représentant de l'Autriche, commentant le document, a souligné que celui-ci reflétait correctement la teneur des discussions qui avaient eu lieu à la précédente réunion du Bureau, et a déclaré le soutenir pleinement. Il a ajouté que d'autres tâches pouvaient aussi être assignées au Bureau, mais que le projet présenté par le Président constituait à ses yeux le premier pas vers une meilleure définition du rôle du Bureau.

À l'issue d'une brève discussion, le Bureau a entériné le projet de décision du Conseil conférant au Bureau la fonction d'organe exécutif du Conseil et définissant ses procédures de travail, en tant que proposition à soumettre au Conseil pour approbation.

La Présidente du Comité national de l'Autriche pour le PIPT, Mme Gabriele Sauberer, a présenté au Bureau le document intitulé « Nouveau plan de mise en œuvre du programme visant à renforcer l'interaction entre les commissions nationales et le Secrétariat », établi par la Secrétaire générale de la Commission autrichienne pour l'UNESCO, Mme Gabriele Eschig. Mme Sauberer a proposé d'envisager un plan similaire pour les comités nationaux du PIPT et dit qu'elle transmettrait le document au Bureau par écrit, en vue de son éventuelle inscription à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Conseil du PIPT en mars 2010.

Point 10 – Projet de code d'éthique pour la société de l'information

Le Président a présenté le document en notant que le projet de proposition avait été rédigé par un groupe de travail informel qui s'était réuni à Paris avant la précédente réunion du Bureau. Il avait ensuite été révisé, à la lumière des suggestions faites par l'Internet Society et par M. Luciano Floridi, de la Chaire UNESCO sur l'éthique de l'information et de l'informatique de l'Université du Hertfordshire (Royaume-Uni). Le Président a aussi informé les membres que M. Luciano avait été invité à participer à la réunion du Bureau, mais en avait été empêché par les intempéries au Royaume-Uni.

Le représentant du Brésil a interrogé le Secrétariat au sujet de certains aspects juridiques concernant le code. Sa question portait plus précisément sur la procédure requise à l'UNESCO pour qu'un texte soit considéré comme « approuvé » ou « officiel ».

Le représentant du Secrétariat a indiqué que l'UNESCO distinguait quatre catégories de textes : (i) les conventions ; (ii) les recommandations ; (iii) les déclarations ; (iv) les chartes. Seules les conventions étaient juridiquement contraignantes pour les États membres qui y adhéraient. Les textes des autres catégories étaient des instruments énonçant des normes et des principes recommandés par l'UNESCO. Toutefois, même si le code d'éthique proposé avait un caractère non contraignant, il devrait être avalisé par la Conférence générale, après approbation par le Conseil du PIPT, pour être considéré comme un instrument officiel de l'UNESCO.

Mme Constance Bommelaer, de l'Internet Society (ISOC), a été invitée à donner des informations sur l'état du débat international concernant l'éthique de l'information. Elle a dit que ce sujet donnait lieu à des débats animés dans le cadre du processus post-SMSI (Forum sur la gouvernance de l'Internet et grandes orientations) et qu'il était d'une grande actualité et tout à fait pertinent. Elle s'est dite d'avis que le projet de texte était trop long et pourrait être raccourci si l'on s'en tenait aux principes essentiels, sans traiter de questions trop spécifiques.

Après une courte discussion, les membres du Bureau ont estimé que le projet de code n'était pas encore en état d'être soumis au Conseil du PIPT. Il était effectivement besoin d'en débattre et de le réviser plus avant. Néanmoins, tous les membres du Bureau sont unanimement convenus qu'un tel document était nécessaire et que ce projet de proposition d'un code d'éthique pour la société de l'information offrait au PIPT une occasion d'élaborer un texte d'une très grande importance pour toutes les parties prenantes au sein de la société de l'information. Le Président a noté que le travail sur ce texte serait poursuivi avant la session du Conseil de mars 2010.

Point 11 – Adoption d'une procédure d'attribution du label PIPT en vue de sélectionner les projets soumis par leurs organisateurs répondant le mieux à l'objectif de l'Information pour tous

Le Président a présenté au Bureau une proposition relative à l'élaboration d'une procédure d'attribution du label PIPT en vue de sélectionner les projets soumis par leurs organisateurs répondant le mieux à l'objectif de l'Information pour tous. À l'issue d'une brève discussion, les

membres du Bureau sont convenus qu'une telle procédure devrait être élaborée et soumise au Conseil pour examen.

Le représentant du Brésil a demandé quel organe du PIPT appliquerait la procédure d'attribution du label PIPT aux projets soumis par leurs organisateurs.

En réponse à cette question, le Président a dit que, selon lui, cette responsabilité devrait être confiée au Bureau.

Point 12 – Comités nationaux du PIPT

(a) Adoption de nouveaux principes directeurs pour la création de comités nationaux pour le Programme Information pour tous et leur fonctionnement

Le Président a présenté le projet de principes directeurs pour la création de comités nationaux pour le Programme Information pour tous et leur fonctionnement, lequel faisait fond sur le texte initial établi par le Secrétariat de l'UNESCO quelques années auparavant et intégrait les conclusions de la première réunion consultative des comités nationaux pour le Programme Information pour tous, tenue à Moscou en décembre 2009. Le nouveau projet avait été élaboré compte tenu de l'expérience accumulée depuis l'adoption initiale des principes directeurs. Le Président a fait observer que le projet de principes directeurs soumis aux membres du Bureau était une version finale du document examiné lors de la réunion consultative, qui avait été mise au point après consultation en ligne des participants à la réunion.

Les membres du Bureau ont été nombreux à souligner que les principes directeurs ne devaient pas être considérés comme contraignants, mais comme représentant des suggestions quant à la structure, au fonctionnement et au mandat des comités nationaux. Le Président a observé que le texte était précisément formulé dans ce sens et qu'il y était noté que l'application des principes directeurs dépendrait de la situation locale et des possibilités de chaque pays.

Après une brève discussion, le Bureau a approuvé le projet de principes directeurs avec quelques modifications.

(b) Adoption d'une procédure pour la reconnaissance par le Bureau des comités nationaux du PIPT qui contribuent le mieux à la réalisation des objectifs du programme et à la promotion de l'Information pour tous

Le Président a soumis aux membres du Bureau un projet de décision à soumettre au Conseil pour adoption concernant une procédure pour la reconnaissance par le Bureau des comités nationaux du PIPT qui contribuent le mieux à la réalisation des objectifs du programme et à la promotion de l'Information pour tous. Le Président a expliqué que le projet avait été élaboré lors de la première réunion consultative des comités nationaux pour le Programme Information pour tous, tenue à Moscou. Il a ajouté que si le Bureau acceptait le projet de proposition, celui-ci serait soumis au Conseil pour approbation en mars 2010.

Après une brève discussion, le Bureau a approuvé le projet de proposition.

Point 13 – Groupes de travail du PIPT

Le Président a informé le Bureau que trois groupes de travail devaient être mis sur pied dans le cadre du Plan stratégique pendant l'exercice biennal en cours. De fait, des progrès tangibles avaient été accomplis pour deux d'entre eux : le Groupe de travail sur la préservation de l'information et le Groupe de travail sur l'éthique de l'information. Le troisième, le Groupe de travail sur la maîtrise de l'information, créé de fraîche date, avait défini un mandat qui avait été approuvé par le Conseil, mais n'avait pas avancé au-delà.

Le représentant de l'Autriche, en sa qualité de président du Groupe de travail sur la préservation de l'information a indiqué que celui-ci était déjà constitué et qu'il avait d'ores et déjà élaboré un mandat précisant ses modalités de fonctionnement. Une fois celui-ci approuvé par le Conseil, le Groupe de travail serait pleinement établi.

Le représentant de l'Autriche a expliqué qu'un aspect du Groupe de travail qui demandait encore à être amélioré avait trait à la participation de représentants du secteur privé. Il a expliqué que ce n'était pas une tâche aisée que de convaincre le secteur privé de prendre part aux groupes de travail, en raison principalement de la nouveauté de ce mécanisme.

Il a informé le Bureau que, comme envisagé dans le Plan stratégique, le Groupe de travail sur la préservation de l'information apporterait sa contribution au document intitulé National Information Society Policy: A Template (Modèle de politique nationale pour une société de l'information) sous la forme d'un chapitre consacré à la préservation de l'information.

Le Président a rappelé qu'en avril 2009, le Groupe avait formulé et soumis au Directeur général des observations au sujet de la Charte sur la conservation du patrimoine numérique et de l'éventuelle nécessité d'élaborer un autre instrument normatif, ainsi que des recommandations structurelles concernant les articles 1, 8 et 12 de la Charte.

Le représentant du Nigéria a demandé au Président quelle était la procédure d'admission de nouveaux membres au sein des groupes de travail. Le Président a indiqué que la composition des groupes de travail était établie selon une procédure ouverte. Les États membres devaient indiquer au Bureau s'ils souhaitaient proposer des membres pour les groupes de travail.

Le Président a remercié le représentant de l'Autriche pour l'excellent travail qu'il avait accompli pour l'établissement du Groupe de travail sur la préservation de l'information. Il a également indiqué que des efforts seraient faits pour mettre en œuvre les autres groupes de travail.

Concernant le Groupe de travail sur l'éthique de l'information, le Président a expliqué que plutôt qu'un groupe de travail pleinement constitué, il avait été établi jusque-là un groupe de travail informel en ligne. Celui-ci avait élaboré le projet de code d'éthique pour la société de l'information susmentionné.

Point 14 – Questions diverses

Le Président a présenté au Bureau le document intitulé *Nitrate Won't Wait: Notes to the Preservation and Digitalisation of the Nitrate-Film Heritage of the World* (Le nitrate n'attendra pas : Notes sur la préservation et la numérisation du patrimoine mondial constitué par les films nitrate), qui avait été établi par la Fondation hongroise sur la société de l'information en décembre 2009 et lui avait été transmis par le membre hongrois du Bureau. Le document avait été envoyé trop tard pour être inclus à l'ordre du jour de la réunion du Bureau, mais il allait dans le sens de la priorité accordée par le PIPT à la préservation de l'information, et il convenait donc de le prendre en considération.

Le représentant de la Hongrie a indiqué que le document était un résumé d'une étude réalisée par la Fondation hongroise sur la société de l'information, à laquelle il fallait encore apporter quelques derniers ajustements.

Le représentant de l'Autriche, en sa qualité de président du Groupe de travail sur la préservation de l'information, a proposé que le Bureau demande au Groupe de travail d'analyser le document et de préparer sur cette base des recommandations à soumettre au Conseil.

Les membres du Bureau ont accepté cette suggestion.

Le représentant de l'Autriche a soulevé aussi la question du rôle des ONG et de leur participation aux réunions du Bureau. Il a souligné l'importance de cette participation, étant donné que les ONG

représentaient la société organisée, et pouvaient apporter des contributions utiles aux réunions du Bureau.

Le représentant du Brésil a interrogé le Secrétariat au sujet de la participation aux réunions du Bureau de représentants d'États membres qui n'étaient pas membres du Bureau. Il a été informé que cette participation n'était pas autorisée et a jugé étrange que des ONG puissent, à leur demande, participer aux réunions du Bureau, alors que des représentants d'États membres qui n'étaient pas membres du Bureau ne le pouvaient pas.

Le Secrétariat a indiqué que c'était là une règle figurant dans les Statuts du Conseil du PIPT et, que pour cette raison, toute modification de cette restriction obligerait à modifier ces statuts.

Point 15 – Clôture des travaux

Le représentant de l'Autriche a noté que cette réunion était la dernière que le Bureau tenait dans son actuelle composition avant la session du Conseil ; aussi souhaitait-il, au nom de l'ensemble du Bureau, remercier le Président pour le zèle avec lequel celui-ci s'était employé à redresser le PIPT et à diriger ses travaux au cours des deux années passées. M. Khan, ADG/CI, s'est lui aussi félicité des remarquables résultats obtenus par le PIPT sous la présidence de M. Karol Jakubowicz.

La liste des questions étant épuisée, la réunion a été déclarée close.